



Olympiade 2016-2020

## COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

30 juin 2018

Conformément à l'article 6/3 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Volley Ball a été convoquée le 8 juin 2018

\*\*\*O\*\*\*

Elle s'est réunie ce samedi 30 juin à 9h30 au Campus de Dinard.

Au 31 mai 2018 (soit 30 jours avant la date de l'AG, article 6/2 des Statuts), la situation électorale était la suivante :

**Nombre de clubs : 94**

**Nombre de voix : 436**

**Nombre de licenciés validés : 7391**

Quorum au 30/06/18 : 47 clubs - 218 voix

\*\*\*O\*\*\*

À 10h30, le Bureau de l'AG qui vient d'arrêter la feuille d'émargement indique que 81 GSA, comptabilisant 371 voix, sont présents ou représentés et que les pouvoirs par procuration ne représentent pas plus de 50% des licenciés. Les trois conditions du quorum (article 12 des statuts) sont donc réunies.

La présidente prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux clubs et les remercier de leur présence. Elle donne la parole à :

Mme BOUTELIER Directrice du Campus Sport Bretagne  
Elle annonce que le Campus a été labellisé grand réseau INSEP en avril 2018. Une convention de partenariat entre le campus et la LBVB a été signée.

Mme Gracie-Guguen Maire adjointe à Dinard  
Elle explique que la ville Dinard a les structures pour accueillir le haut niveau, dont d'ailleurs le Campus porteur du haut niveau.

M. MORIN Vice-Président délégué Pôle développement et marketing du CROS,  
Il donne les orientations du CROS.

### **1- Adoption des statuts**

Les clubs n'ayant pas de question ; les statuts sont mis au vote.

Pour : 371

Contre : 0

Abstention : 0

Les statuts sont approuvés à l'unanimité

Viviane LE THOMAS  
Présidente de la LBVB

Gérard MABILLE  
Secrétaire Général de la LBVB